

INCORPORATION D'une Compagnie de Canal Interocéanique

Trenton, New Jersey, 3 avril.—La Compagnie du Canal Interocéanique au capital autorisé de \$100,000,000 a été incorporée aujourd'hui à Trenton. La compagnie est autorisée à construire, posséder et exploiter un canal maritime entre l'Atlantique et le Pacifique, à travers le territoire du Nicaragua ou tout autre territoire de l'Amérique Centrale ou de l'Amérique du Sud. Les incorporateurs sont Levi Gilchrist, James M. Rooper, James K. Trainor, George W. Bell, Charles P. Carley et Richard W. Purcell, dont les adresses sont toutes à Jersey City. D'après les articles d'incorporation la compagnie a le droit d'acquiescer des concessions de tout gouvernement, de construire, posséder et exploiter des chemins de fer, des télégraphes, des téléphones, des câbles et des lignes de navigation, de fournir de l'eau pour l'irrigation, la force motrice ou tout autre besoin. Il est prévu aussi que tout gouvernement actionnaire de la Compagnie pourra avoir le privilège de nommer un directeur ou des directeurs. En outre, il est établi que la réunion annuelle de la Compagnie sera tenue à Jersey City le premier mardi de mai. Les directeurs ont le pouvoir de fixer le montant du capital, d'émettre des bons et des obligations hypothécaires, et de déterminer quand et dans quelles conditions les livres de la compagnie seront ouverts à l'inspection. Le nombre des directeurs prévu est de cinq, et ceux qui sont en fonctions peuvent l'augmenter ou le diminuer et nommer un comité exécutif de trois ou de plus, avec tous les pouvoirs que lui confèrera le conseil de direction.

"APENTA" Le plus sûr de tous les Purgatifs de Famille.

L'EAU D'APENTA est le plus précieux et le plus sûr des laxatifs et purgatifs à cause de sa RICHESSE en purgatifs salins naturels.

Mort du professeur Wharton.

Nashville, Tennessee, 3 avril.—Le professeur A. N. Wharton, membre de la commission des livres d'écoles de l'état, est mort aujourd'hui à sa résidence de Nashville. Durant la guerre civile il était lieutenant dans l'armée confédérée. A l'école navale d'Annapolis il avait été le camarade du contre-amiral Schley. Il commandait un des bâtiments coulés par Farragut dans la baie de Mobile. A sa mort il était principal de l'école supérieure de Nashville.

AU SENAT DES ETATS-UNIS

Washington, 3 avril.—La séance d'aujourd'hui est mémorable. Elle a amené la fin des plus ardents et des plus longs débats sur une question depuis ceux des questions discutées il y a deux ans par le célèbre "Congrès de guerre". A quatre heures de l'après-midi le scrutin a commencé sur le tarif et le gouvernement civil de Porto-Rico, ainsi que sur les principaux amendements. Moins d'une heure après la mesure au sujet de laquelle la lutte a été si vive dans le Sénat et au dehors, était adoptée à une majorité de neuf voix, quarante contre trente et une. Les amendements apportés par la commission ont été seuls adoptés.

Arrestation d'un employé de l'officier-payeur général de la marine.

Washington, 3 avril.—William E. Slaughter, de la Louisiane, employé du bureau de l'officier-payeur général de la marine aux appointements de \$900 par an, a été arrêté aujourd'hui par des inspecteurs des postes sous l'accusation de fraudes au détriment du gouvernement. Slaughter était chargé du service de la poste au bureau, et il a rendu compte, dit-on, de la disparition de timbres-postes d'une valeur de six à sept cents dollars. Slaughter est au service du gouvernement depuis deux ans environ, et il est marié.

DECLARATION DE L'AMIRAL Dewey.

New York, 4 avril.—Dépêche spéciale de Washington au "World". L'amiral Dewey autorise le "World" à annoncer au peuple américain que, après mûre réflexion et en réponse aux vives assurances venant de toutes les parties du pays, sa décision première de n'être dans aucune circonstance, candidat à la présidence des Etats-Unis est changée. "Si le peuple américain veut de moi pour ces hautes fonctions, dit l'amiral Dewey au cours des explications qu'il donne sur son changement d'attitude, je ne serai que trop heureux de le servir."

DERNIERE HEURE.

AU SENAT FRANÇAIS

Déclaration de M. Delcassé sur la politique étrangère.

Paris, France, 13 avril.—Aujourd'hui au Sénat, durant la discussion du budget des affaires étrangères, le comte Darnay a appelé l'attention sur les relations entre la France et la Grande-Bretagne. Il a fait remarquer que dans les négociations relatives à la concession française de Shanghai la Grande-Bretagne s'était d'abord montrée obstinée, mais qu'à l'éclat des hostilités dans le sud de l'Afrique elle avait changé de ton et était devenue plus conciliante. "La guerre sud-africaine, a dit le sénateur, a démontré à l'Angleterre que sa politique de splendeur isolément n'est certainement pas la meilleure sauvegarde de ses intérêts. En conséquence, je considère le moment opportun pour la France de soulever la question d'Egypte. Une rupture entre la France et la Grande-Bretagne serait un malheur pour la civilisation, et le respect mutuel des deux nations est le meilleur moyen de l'éviter."

Séance de Cabinet à Washington.

Washington, 3 avril.—A la séance de cabinet tenue aujourd'hui il a été donné lecture d'un message du général Otis couvrant les opérations de l'armée américaine dans les Philippines durant une période considérable. Un projet de réduction des revenus par le Congrès a été discuté. Il est compris que le gouvernement est en faveur d'une révision de la loi sur les taxes de guerre, afin de réduire les recettes mais comme toute tentative dans ce sens prolongerait probablement la session actuelle du Congrès pendant de nombreuses semaines, si non plusieurs mois, des représentants républicains pensent qu'il est prudent de ne rien entreprendre avant la prochaine session. La démission de M. Davis, sous-secrétaire d'état à l'intérieur, a été discutée. Il est probable que le Président l'acceptera par l'intermédiaire du secrétaire de l'intérieur.

Mort du révérend John Scott.

Pittsburg, Pennsylvania, 3 avril.—Le révérend John Scott, ancien éditeur du "Western Methodist Recorder" et du "Methodist Recorder", est mort aujourd'hui de la grippe à sa résidence d'Edersville, Pennsylvania. Il était âgé de quatre-vingts ans. Ces réminiscences sont excellentes, et il a souvent reconnu ainsi à l'étranger. Il a été mis en question en France dans le but ultérieur de renverser le cabinet, même si le pays devait succomber en même temps. Vous avez vu l'odieuse campagne

Un incident à Dublin

Dublin, Irlande, 3 avril.—L'arrivée prématurée de la Reine et le mauvais temps ont causé du désappointement à Dublin, car des milliers de personnes avaient projeté le voyage à Kingsdown. Néanmoins, dès que la nouvelle se fut répandue, de nombreux curieux sont partis pour le port, tandis que le duc de Connaught, commandant en chef des forces militaires en Irlande, et le comte Cadigan, lord lieutenant, s'y rendaient en toute hâte et, à une heure avancée de l'après-midi, allaient à bord du yacht royal Victoria et Albert auer la Reine. James Egan, le porteur d'épée de Dublin, qui a subi neuf ans de prison pour crime politique, a refusé aujourd'hui de remettre la dague épée à la Reine, ainsi que de prendre part aux cérémonies de demain. Ce refus, à la dernière heure, a causé une sensation, et le lord-maire est maintenant à la recherche d'un autre porteur d'épée. Dans une lettre au clerk de la ville M. Egan dit: Je ne le céderai en rien à aucun Irlandais dans le respect pour la personne de la vieille dame, mais je ne peux pas prendre part à un acte de courtoisie publique envers le chef d'un état qui m'a jugé sur des accusations faussées et m'a fait souffrir neuf années dans des donjons anglais—l'état qui me stigmatise encore de la dégradation d'un homme en cage de prison. M. Egan ajouta qu'il est prêt à accepter les conséquences de sa décision et il envoie sa démission. L'activité des voleurs qui ont envahi Dublin a été démontrée la nuit dernière par la disparition de bijoux d'une valeur de \$15,000 d'un magasin de la rue Grafton. La pluie a considérablement nuï à l'éclat des décorations, mais les travaux continuent. Chaque train amène de nombreux excursionnistes.

Les prisonniers boers.

Simonon, Colonie du Cap, 3 avril.—L'état des prisonniers boers est déplorable. Les fonctionnaires médicaux paraissent impuissants à empêcher la propagation de la fièvre. Il y a eu quatre nouveaux décès la nuit dernière et les malades sont frappés de panique. Les morts sont enterrés avec autant de respect que le permettent les circonstances, mais l'affût de canon n'est plus employé au transport des corps, car une charrette a été réquisitionnée pour transporter plusieurs cercueils à chaque voyage.

Mort de M. Bertrand.

Paris, France, 3 avril.—M. Joseph Louis François Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, est mort.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

Arrestation sensationnelle à Paris.

Paris, France, 3 avril.—M. Davril des Essarts, ancien avocat à la cour d'appel et ancien conseiller municipal a été arrêté sous l'accusation de détournement d'une somme de 1,800,000 francs du patrimoine de la capitale de Marseille. M. des Essarts a fait des aveux. Il ne peut, dit-on, donner aucune explication sur l'emploi de l'argent. Il y a dix ans, M. des Essarts avait été nommé conseiller judiciaire de Golinard pour surveiller ses intérêts. Or, récemment, Golinard a demandé des comptes à l'avocat. Le frère de l'accusé dit qu'il y a une réponse complète à toutes les charges, et que l'argent a été dépensé pour payer des dettes de Golinard ou perdu dans des spéculations malheureuses faites avec le consentement de ce dernier.

A la haute cour de justice de Londres.

Londres, 3 avril.—A la division de la haute cour de justice, Sir Edmund Widdington président, une décision a été rendue en faveur de la plaignante dans le procès intenté par Lilian, duchesse de Marlborough (autrefois Mme Louis Hammersley de New York et aujourd'hui Lady William Bessborough) au duc actuel de Marlborough, pour recouvrer le douaire de 2,500 livres-sterling que lui a légué le huitième duc de Marlborough, son ancien mari, qui avait précédemment accordé une somme égale à sa première femme, Lady Alberta Francis Ann Hamilton, divorcée en 1884. Ce procès avait été intenté pour établir si la deuxième femme de l'homme divorcé avait droit au douaire.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la haute cour de justice de Londres.

Londres, 3 avril.—A la division de la haute cour de justice, Sir Edmund Widdington président, une décision a été rendue en faveur de la plaignante dans le procès intenté par Lilian, duchesse de Marlborough (autrefois Mme Louis Hammersley de New York et aujourd'hui Lady William Bessborough) au duc actuel de Marlborough, pour recouvrer le douaire de 2,500 livres-sterling que lui a légué le huitième duc de Marlborough, son ancien mari, qui avait précédemment accordé une somme égale à sa première femme, Lady Alberta Francis Ann Hamilton, divorcée en 1884. Ce procès avait été intenté pour établir si la deuxième femme de l'homme divorcé avait droit au douaire.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

A la Chambre des Communes.

Londres, 3 avril.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question du lieutenant-général John Laurie, un conservateur, le secrétaire parlementaire de la guerre, M. George Wyndham, a dit que si les quarante-quatre commissions d'officiers dans l'armée offertes au Canada étaient acceptées, le gouvernement se tenait prêt à en offrir d'autres.

Le Retour de l'Age

Est une période critique dans la vie de toute femme; il ne faut pas s'y tromper. Le remède reconnu et sûr pour les femmes qui touchent à cette période ou qui la traversent, est le

Lydia E. Pinkham's Vegetable Compound

La plus absolue confiance peut être placée dans ce grand remède comme le démontrent les nombreux témoignages de femmes reconnaissantes qui en ont fait usage avec satisfaction. Mme Pinkham qui a la plus grande et la plus heureuse expérience dans le monde entier pour donner de l'autorité à sa parole, vous enverra gratuitement des conseils. Son adresse est: Lynn, Mass. Ecrivez-lui.

Réunion à Captown.

Captown, Colonie du Cap, 3 avril.—A une réunion tenue aujourd'hui à Captown, à laquelle assistaient vingt mille personnes, une résolution déclarant solennellement que la conviction des personnes assemblées est que l'incorporation de la République Sud-Africaine et de l'Etat libre d'Orange dans le domaine de